
WE'LL TAKE YOU
FURTHER



Révision de la directive Solvabilité II

Juillet 2022

addactis
THE RISKTECH FOR INSURANCE

Revue 2020 de Solvabilité II

Contexte

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, la directive Solvabilité II prévoyait dans ses textes deux **clauses de revoyure** :

- **en 2018** concernant uniquement le **règlement délégué**
- **en 2020** concernant la **directive** et le **règlement délégué**

Dans le cadre de la révision 2020, la Commission Européenne a publié le 22 septembre 2021 un projet d'amendements à la directive qui sera débattu et adopté dans le cadre du processus législatif européen.

Directive Solvabilité II (niveau 1)



Règlement délégué (niveau 2)



* Date minimale estimée compte tenu du processus législatif

Revue 2020 de Solvabilité II

Les dernières publications

Quelles sont les dernières publications sur le sujet ?

- **22 septembre 2021** : la **Commission Européenne** a publié un projet d'amendements à la directive
- **6 juin 2022** : le **Parlement Européen** a publié un projet d'amendements à la directive
- **17 juin 2022** : le **Conseil Européen** a publié un projet d'amendements à la directive



« *Aucun lien, fils uniques ?* »

Ces trois textes représenteront les trois positions de la Commission, du Parlement et du Conseil européens pour débiter la négociation en trilogue...

... mais le document du Parlement est encore loin d'être la position finale du Parlement.

Revue 2020 de Solvabilité II

La négociation en trilogue : un processus long et complexe

Commission Européenne

Sept. 2021
Projet

Conseil européen

17 juin 2022
Projet

Parlement européen

6 juin 2022
Projet du rapporteur
Markus Ferber proposé à
l'ECON

12 juillet 2022
Dates limites pour les
membres de l'ECON
pour déposer leurs
amendements

Sept. – oct. 2022 ?
Négociations en ECON
pour définir des
amendements de
compromis

Fin nov. 2022
Vote en ECON du projet
et du rapport

En première lecture ce projet :
- apparaît très favorable à
l'industrie
- Inscirait dans les directives
des mesures qui relevaient
du règlement délégué

*300 ou 400 amendements sont
attendus, en particulier de la
part de l'opposition*

*Possibilité de voter en plénière
(potentiels amendements en
plénière)*

TRILOGUE

3 ou 4 mois pour trouver un compromis entre la Commission, le Conseil et le Parlement
conclusion des négociations assez opaque

Publication des amendements au JOUE (Journal Officiel de l'UE) à l'été 2023 ?

2023-2024 : Transposition dans les droits nationaux

Sept. 2023 : la Commission publie un projet d'actes délégués

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 ?

Revue 2020 de Solvabilité II

Exemples de position : marge de risque

	Commission Européenne	Conseil européen	Projet de rapport du Parlement
Projet Niveau 1	Néant (relève du niveau 2)	Néant (relève du niveau 2)	<ul style="list-style-type: none">• Définition du coût du capital à 4%• Introduction d'un paramètre λ à 0,9% sans floor et
Texte d'accompagnement	Au niveau 2, potentiellement : <ul style="list-style-type: none">• réduction du coût du capital de 6% à 5%• la mise en place du paramètre λ avec un floor	Néant	Néant

Revue 2020 de Solvabilité II

Exemples de position : extrapolation de la courbe des taux

	Commission Européenne	Conseil européen	Projet de rapport du Parlement
Projet Niveau 1	<ul style="list-style-type: none">• Introduction de la notion de First Smoothing Point• Nouvelle méthode d'extrapolation• Période transitoire	Similaire à la Commission	<ul style="list-style-type: none">• Pour l'euro, extrapolation à partir de 20 ans• Paramètres techniques d'extrapolation (vitesse de convergence à 20%)
Texte d'accompagnement	Au niveau 2, définition des paramètres techniques	Néant	Néant

Revue 2020 de Solvabilité II

Conclusion

La route est encore longue !



Bien malin qui pourra prédire l'issue des négociations !

Annexe

Liens vers les publications

- **22 septembre 2021** : la **Commission Européenne** a publié un projet d'amendements à la directive

Page dédiée : https://ec.europa.eu/info/publications/210922-solvency-2-communication_en

Projet : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021PC0581>

- **6 juin 2022** : le **Parlement Européen** a publié un projet d'amendements à la directive
Projet : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/ECON-PR-732670_FR.pdf

- **17 juin 2022** : le **Conseil Européen** a publié un projet d'amendements à la directive

Communiqué de presse : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/ECON-PR-732670_FR.pdf

Projet : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9676-2022-INIT/en/pdf>



VOS CONTACTS

David MARIUZZA

Head of Modeling & Finance

@ david.mariuzza@addactis.com

+ 33 (0)6 99 13 93 71

Benjamin POUDRET

Head of Modeling & Risk

@ benjamin.poudret@addactis.com

+ 33 (0)6 64 59 40 07



Plus d'informations
comite.interne.s2@addactis.com

ADDACTIS FRANCE | PARIS

ESPACE WEWORK 4 RUE JULES LEFEBVRE
75 009 PARIS

ADDACTIS FRANCE | SIEGE SOCIAL

46 BIS CHEMIN DU VIEUX MOULIN
69 160 TASSIN
TEL. +33(0)4 72 18 58 58

ADDACTIS FRANCE | BORDEAUX

ESPACE SPACES EURATLANTIQUE
ILOT QUAI 8.1 BATIMENT E1 RUE D'ARMAGNAC
33 800 BORDEAUX
TEL. +33(0)4 72 18 58 58

© 2021–**ADDACTIS France**– Tous droits réservés

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdit sans l'autorisation expresse d'ADDACTIS France.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme ayant une quelconque valeur contractuelle pour ADDACTIS France. Malgré tout le soin apporté par ADDACTIS France, des erreurs ou omissions peuvent apparaître. En aucun cas, ADDACTIS France ne peut en être tenu responsable.

Ce document est entièrement confidentiel. Il a été développé sur la base d'éléments contextuels spécifiques et ne peut être communiqué à un tiers ou utilisé sans notre consentement préalable.

Les éléments textes, graphiques, logos, etc.. présents dans ce document sont la propriété d'ADDACTIS France et/ou des sociétés des intervenants ayant donné ces conférences.

addactis® est une marque déposée, propriété d'ADDACTIS Group, utilisée par ADDACTIS France pour promouvoir son offre de services.



ADDACTIS France

46 bis Chemin du Vieux Moulin, 69160 TASSIN LA DEMI LUNE- Tél : +33 (0)4 72 18 58 58.

SAS au capital de 100 000 Euros

Immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 413 611 344

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 53 413611344

Organisme de formation agréé sous le numéro : 82 69 06035 69